Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251216-DCSION_2025_120-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Décision n° 2025-120	
Domaine d'intervention : *Nomenclature « Actes »*	1.1 Commande publique – Marchés publics

Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal ou par un adjoint ou un conseiller municipal par subdélégation

OBJET : Marché de travaux pour l'aménagement des cours d'école Antoine de Saint-Exupéry : BELLOCQ PAYSAGES - déclaration d'un acte de sous-traitance auprès de la SAS GROUPE HELIOS

Le Maire de PLUGUFFAN,

- VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique
- VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant pouvoir au maire, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, pour prendre toute décision concernant la conclusion des marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée ;
- VU le budget général de la commune ;
- VU les résultats de la consultation mise en place après publication d'un avis d'appel public à la concurrence transmis le 17 mai 2024 ;
- VU la proposition d'attribution par les membres de la commission, suivant procès-verbal en date du 14 juin 2024 ;
- VU la décision n°2024-47 du 18 juin 2024 autorisant la signature du marché ;
- Vu la déclaration de sous-traitance transmise par BELLOCQ PAYSAGES en date du 11 décembre 2025 ;

DECIDE

- D'accepter la déclaration d'un acte de sous-traitance de l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES située 8 avenue de Ty Douar 29000 QUIMPER - n° SIRET : 377 668 769 00021, titulaire du marché de travaux n° 2024-03-TR pour l'aménagement des cours de l'école Antoine de Saint-Exupéry.

- Le sous-traitant est l'entreprise SAS GROUPE HELIOS, située 3 rue Nicolas Le Marié 29500 ERGUE-GABERIC – n° SIRET : 421 896 200. Le montant des prestations sous-traitées s'élève à 4 382,25 € HT.

Fait à Pluguffan, le 16 décembre 2025

LE MAIRE

Alain DECOURCHELLE